



Question écrite posée le mardi 29 octobre 2019

**De M. Stéphane PEU**  
Député de Seine-Saint-Denis  
Membre de la commission de loi

**À M. Edouard PHILIPPE**  
Premier Ministre

## Affaire Ben Barka

Monsieur le député interroge monsieur le Premier ministre sur l'affaire dite « Ben Barka » et la nécessité cinquante-quatre ans après les faits de lever le secret défense sur les dossiers qui permettraient de faire émerger la vérité sur les conditions de l'enlèvement et de la disparition de Mehdi Ben Barka.

Dirigeant politique de l'opposition marocaine, symbole du mouvement international de la solidarité des peuples du tiers-monde, Mehdi Ben Barka est interpellé le 25 octobre 1965 devant la brasserie Lipp située au 151 boulevard Saint-Germain Paris par deux policiers français.

Depuis octobre 1975, une instruction judiciaire « enlèvement, séquestration et assassinat » est en cours au palais de Justice de Paris. Près d'une dizaine de juges d'instruction ont essayé d'apporter des réponses à l'enlèvement et à l'assassinat de Mehdi Ben Barka, et sur les responsabilités françaises et marocaines. Malgré quelques avancées, ils continuent de se heurter à différents blocages dues à la raison d'État(s). Malgré la convention judiciaire entre le Maroc et la France, les Commissions rogatoires internationales (CRI) du juge français restent sans réponse depuis plus de 15 ans. En France, le secret défense est largement utilisé dans cette affaire. Au fil du temps, des déclassifications partielles sont intervenues mais elles n'ont apporté aucun élément probant.

La levée du secret défense ne peut pas relever de la seule administration. Il revient au politique de prendre toute sa part quand la manifestation de la vérité l'impose.

Le Président de la République a ainsi eu des gestes et des paroles fortes sur d'autres affaires. Au Burkina Faso, par exemple, le 28 novembre 2017, à propos de l'assassinat de Thomas Sankara : « J'ai pris la décision que tous les documents produits par des administrations françaises pendant le régime de Sankara et après son assassinat, ... couvertes par le secret de défense nationale soient déclassifiés et consultés en réponse aux demandes de la justice burkinabè » ou à Paris, 13 septembre 2018, à propos de l'assassinat de Maurice Audin : « (...) il était temps que la Nation accomplisse un travail de vérité sur ce sujet. ». Il a ainsi décidé l'ouverture des archives couvertes par le secret défense. Il a pris la même décision à propos du crash de la caravelle Ajaccio-Nice de 1968.

Aujourd'hui, 54 ans après, l'affaire « Ben Barka » doit faire l'objet de mêmes gestes.

Il lui demande donc la levée du secret défense sur tous les dossiers concernés et leur libre accès par la justice afin de contribuer à établir les faits concernant l'enlèvement et la disparition de Mehdi Ben Barka. Cela permettrait de sortir cette affaire de l'impasse dans laquelle elle s'enlise, et à la famille de faire enfin son deuil.

### Permanence parlementaire

Hôtel de Ville  
2 place Victor Hugo  
93200 Saint-Denis

☎ 01 41 68 21 89

✉ [contact@stephanep.eu](mailto:contact@stephanep.eu)

Des permanences ont également lieu à Pierrefitte-sur-Seine et à Villetaneuse.

### Retrouvez-moi sur

f Stéphane Peu

t Stepheane1peu

➔ Abonnez vous  
à la newsletter

en envoyant votre adresse mail à  
[newsletter@stephanep.eu](mailto:newsletter@stephanep.eu)

### Farid Aïd

#### Député suppléant

[Farid.aid.2020@gmail.com](mailto:Farid.aid.2020@gmail.com)

LA  
GAUCHE  
DEBOUT ET  
INSOUMISE